



Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 18 octobre 2019

Présents :

Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mme BONNI, Dison - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr HALIN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mr AUSTEN, ff, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - Mme DELETTRE, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr DERU, Theux - Mr DEMONCEAU, Thimister Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mr BREUWER, ff, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusé(s) : Mesdames STASSEN et TARGNION et Messieurs GODIN, HOUET, DERU et NIX

Mr NIX, Président de Zone, étant excusé, Madame DELETTRE, Seconde Vice-Présidente ouvre la séance publique à 14h20'.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du PV du 20 septembre 2019

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance du conseil du 20 septembre 2019.

2. Budget 2019 – Modifications budgétaires n°2 – SO et SE – Arrêt

Mr Halin souhaite connaître la raison de l'augmentation conséquente des articles 351/124-02 et 127-06. Le détail de la MB relatif à ces deux allocations est énoncé en séance.

Le conseil arrête les modifications budgétaires N°2 ordinaire (total 18.372.525,58 €) et N°2 extraordinaire (total 4.745.184,57 €) du budget 2019.

3. Budget 2020 – Projet – Présentation

Compte tenu du point n°7 du présent ordre du jour, la dépense extraordinaire de 120.000 € pour l'entretien des véhicules spécifiques et réinscrite en 2020, est supprimée.

Le conseil n'émet aucune remarque. Le point sera proposé aux prochains collège et conseil pour approbation.

4. Réseau des zones de secours wallonnes – Adhésion et financement – Approbation

Mr Halin souhaite obtenir des précisions quant à la mutualisation. Le Commandant développe : organisation des formations, rédaction de CSC des marchés publics, aménagement des statuts, contact avec le SPF.

La remarque émise par le collège est réitérée, à savoir qu'il convient de veiller à ce que cette structure nous apporte quelque chose et soit synonyme de bénéfice pour notre zone. Les investissements en temps et en budget doivent être justifiés.

Le conseil marque son accord sur l'adhésion de la Zone VHP au réseau des zones wallonnes ainsi que sur son principe de financement, à savoir 0,05 € par habitant et prévoit la dépense au budget 2020, à concurrence de 12.000 euros.

5. ROI des Comités de concertation et de négociation – Modification – Approbation

Le conseil approuve les modifications proposées au ROI des Comités de concertation et de négociation.

6. Bon de commande entretien des véhicules spécifiques – SE - Autorisation de dépense

Mr Halin fait remarquer que le montant engagé ne correspond pas au montant du bon de commande. Ceci s'explique par le taux de récupération de la TVA déjà appliqué sur le montant engagé dans le logiciel de comptabilité.

Le conseil autorise la dépense du bon de commande : N° 599 pour un montant de 117.726,95 € au service extraordinaire, à l'article 351/74502-98 et relatif à l'entretien de véhicules spécifiques.

7. **Marché – Polos/T-shirts - Cahier des charges et fixation des conditions de marché**

Le conseil autorise l'acquisition de t-shirts et polos pour un montant de 32.670 euros aux articles budgétaires 351/74405-51 du service extraordinaire et 352/124-02 du service ordinaire, fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publicité préalable et approuve le cahier spécial des charges tel que proposé.

8. **Marché – Sous-vêtements feu – Cahier des charges et fixation des conditions de marché**

Le conseil autorise l'acquisition de sous-vêtements « feu pour un montant de 127.050 euros à l'article budgétaire 351/74405-51 du service extraordinaire, fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publicité préalable et approuve le cahier spécial des charges tel que proposé.

9. **Marché – Tenues de service – Cahier des charges et fixation des conditions de marché**

Le conseil autorise l'acquisition de tenues de service (pantalons et vestes) pour un montant de 7.260 euros à l'article budgétaire 351/74405-51 du service extraordinaire, fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publicité préalable et approuve le cahier spécial des charges tel que proposé.

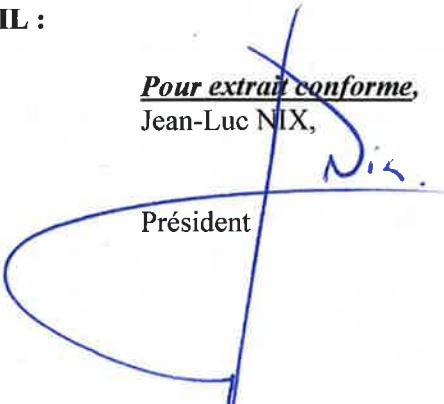
Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

Corinne LIEGEOIS,


Secrétaire

Pour extrait conforme,
Jean-Luc NIX,


Président